



La ministre Lucie Charlebois annonce le rehaussement du financement du Programme de soutien aux organismes communautaires

SOURCE

Cabinet de la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie

Avril 26, 2018, 15:00 ET

QUÉBEC, le 26 avril 2018 /CNW/ - Dans le cadre des mesures issues du budget 2018-2019 du Gouvernement du Québec, la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois, annonce aujourd'hui le rehaussement du financement du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC).

Ce rehaussement du financement récurrent du PSOC correspond à un ajout de 17 M\$ par année, pour soutenir la mission globale des organismes communautaires. À cela s'additionne l'indexation de l'enveloppe, qui est de 1,6 % pour 2018-2019. Ces sommes s'ajoutent aux bonifications progressives sur cinq ans annoncées l'an dernier.

En considérant l'annonce d'aujourd'hui et l'ajout de 10 M\$ en 2017-2018, le budget sera augmenté de 148 M\$ en cinq ans.

Citation :

« Un tel ajout historique de ressources permettra de mieux soutenir les organismes communautaires pour la réalisation de leur mission globale auprès des personnes parmi les plus vulnérables, en fonction de certains enjeux comme l'augmentation des besoins, la

disponibilité de la main-d'œuvre ou l'attente d'un premier soutien financier provenant du PSOC. »

Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie

Faits saillants :

La répartition interrégionale de ce rehaussement se fonde sur le nombre d'organismes reconnus, financés et non financés, sur le territoire des établissements, dans un souci d'équité. Elle tient compte des organismes nationaux qui relèvent du ministère de la Santé et des Services sociaux.

La répartition intrarégionale permettra d'améliorer l'équité dans le financement accordé aux organismes communautaires dans le cadre du PSOC, notamment en rehaussant le financement de ceux qui en reçoivent le moins et de ceux qui sont en attente d'un premier financement. Le rehaussement servira également aux organismes qui répondent à des demandes croissantes ou qui rencontrent des défis particuliers.

Rappelons que le PSOC respecte l'autonomie des organismes communautaires de définir leurs orientations, leurs politiques et leurs approches. Le financement offert par le programme n'est pas un budget de démarrage, mais il vient plutôt contribuer à la consolidation des actions de ces organismes, de manière complémentaire au soutien déjà fourni par la communauté.

Des travaux sont en cours afin de moderniser les orientations du programme. Une consultation de tous les organismes concernés est prévue prochainement.

SOURCE Cabinet de la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie

Renseignements : Alexandra Régis, Attachée de presse, Cabinet de la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, 418 266-7181

Profil de l'entreprise



Cabinet de la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie

Autres communiqués de cette entreprise:

[Soutien aux victimes de violence conjugale et d'agressions sexuelles - Deux...](#)

[Le Gouvernement du Québec autorise certains organismes communautaires à...](#)

[Protection de la jeunesse - La ministre Lucie Charlebois demande à la...](#)